



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/014/ASSU**

**SÉANCE DU 26 MAI 2020**

**OBJET** : ASSURANCES  
Indemnisation d'un administré suite à un sinistre.

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois de mai à 10 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 15 mai 2020 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire, de manière présentielle dans la salle des commissions de l'hôtel de ville, et de manière dématérialisée.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Absents** : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Avaients donné procuration** : Xavière MERCURI à Joseph TAFANI ; Armand PAPI à Véronique MAGLIOLO ; Antoine ACQUATELLA à Gaby BIANCARELLI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Léa MARIANI à Jacqueline BARTOLI ; Gérard CESARI à Jean-Christophe ANGELINI ; Didier REY à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Antoinette CUCCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition du Premier Adjoint notamment délégué aux assurances, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Le 24 août 2017, alors qu'il circulait en direction du centre-ville par l'entrée sud de la ville, Monsieur Lionel GILLES a percuté la borne mobile située rue Maréchal Juin. Cette borne était relevée en raison de la mise en place de l'habituelle braderie du mois d'août.

Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration régulière tant auprès de l'assureur du tiers que de celui de la Commune. L'assureur de la commune a conclu, sur la base des éléments qui lui avaient été transmis, à la responsabilité de monsieur GILLES. Depuis lors, ce dernier a entrepris de nouvelles démarches afin de dégager sa responsabilité et d'obtenir un dédommagement de la commune.

Après avoir effectué des recherches approfondies sur l'origine de ce sinistre, il s'avère que le feu signalant la présence de la borne était effectivement en panne à la date du sinistre et qu'à ce titre, la responsabilité de la commune est engagée.

Une conciliation s'est tenue en présence de Jean-Jacques DEPLETTE, médiateur de la République, qui a vivement préconisé un accord amiable dans ce dossier.

Aussi, dans un souci de réparation du préjudice subi par cet administré, il est proposé à l'assemblée d'approuver une indemnisation à hauteur de 4.600 € correspondant à la valeur de remplacement de son véhicule.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les dommages ont été provoqués par un défaut de fonctionnement de feu de signalisation de la borne,

Considérant la demande d'indemnisation de Monsieur GILLES,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'accorder à Monsieur Lionel GILLES une indemnisation d'un montant de 4.600 € en réparation du préjudice subi lors du sinistre du 24 août 2017 correspondant à la valeur de remplacement de son véhicule.

**ARTICLE 2 :** Les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes :  
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles  
Compte 678 : Autres charges exceptionnelles.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

